



Communiqué de presse – 04 Décembre 2020

OBSERVATOIRE AMAROK

Burn-out chez les dirigeants de PME : Harmonie Mutuelle et la CPME engagées dans des actions de prévention santé

Paris, le 4 décembre 2020 - Diriger une PME est loin d'être un long fleuve tranquille. Le contexte de crise sanitaire renforce ce sentiment chez les dirigeants d'entreprise. C'est face à ce constat que la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME), Harmonie Mutuelle-Groupe VYV et l'Observatoire Amarok, dédié à la santé des travailleurs non-salariés, ont réalisé deux études, l'une entre 2018 et 2019 et la seconde en avril dernier, pendant le 1^{er} confinement lié à la COVID-19.

Zoom sur la santé des dirigeants de PME

En 2017, la France comptait 3,8 millions de Petites et Moyennes Entreprises (PME) marchandes non agricoles et non financières et de micro-entreprises (MIC). Selon l'*INSEE Références (2019)*, ces PME emploient 6,3 millions de salariés. L'accompagnement de ces entreprises et de leurs dirigeants est essentiel.

L'Observatoire Amarok (fondé par le professeur Olivier Torrès, précurseur de l'étude des relations entre le travail et la santé du dirigeant de PME) a mené l'étude « **Entreprendre sans s'épuiser** » avec le soutien d'Harmonie Mutuelle - Groupe VYV auprès de 1731 dirigeants adhérents de la CPME.

Entre 2018 et 2019, la cible interrogée a pu exprimer son exposition au stress et au burn-out. Elle a aussi permis de construire un pont entre les sciences de l'entrepreneuriat et la santé au travail, et d'identifier les attentes et difficultés rencontrées par les dirigeants.

Une seconde **enquête réalisée auprès de 1925 dirigeants de PME s'est déroulée en avril dernier**. Ces études ont contribué à lever le voile sur un tabou qui touche bon nombre d'entreprises françaises : l'épuisement des dirigeants, plus particulièrement encore avec le contexte sanitaire.

Le burn-out ou épuisement professionnel

L'OMS définit le burn-out (ou épuisement professionnel) comme « *un syndrome résultant d'un stress chronique au travail qui n'a pas été géré avec succès* ». Il ne touche pas uniquement les travailleurs salariés. Avant la crise de la COVID-19, **17,5 % des dirigeants de TPE-PME étaient concernés, soit environ 560 000 dirigeants. Les facteurs de risque diffèrent entre le salariat et l'entrepreneuriat**¹. S'il n'est pas détecté dès les premiers signes, l'épuisement professionnel (physique, émotionnel et mental) peut conduire à une rupture physique (maladies cardio-vasculaires, cancers, paralysies...) conduisant à une incapacité de travail.

¹ TORRES O. et C. KINOWSKI-MOYSAN (2019), "Dépistage de l'épuisement et prévention du burnout des dirigeants de PME : d'une recherche académique à une valorisation sociétale", *Revue Française de Gestion*, n° 284, pp. 171-189.

C'est pourquoi la CPME et Harmonie Mutuelle-Groupe VYV, s'engagent avec des actions concrètes pour permettre aux dirigeants de PME d'accéder à des dispositifs de prévention et d'accompagnement dédiés afin de détecter et limiter les risques d'épuisement professionnel.

"Le dirigeant est le moteur de l'entreprise. Le jour où il est épuisé c'est toute l'entreprise et ses salariés qui sont en danger. Cette posture est exigeante, plus encore en période de confinement. C'est pourquoi, prévenir le burn-out des dirigeants et les accompagner à remonter la pente c'est à la fois protéger des vies humaines mais aussi sauvegarder le tissu entrepreneurial français dont nous avons besoin et sommes fiers." déclare **Stéphane Junique, Président d'Harmonie Mutuelle.**

Un risque d'épuisement professionnel accentué avec le contexte sanitaire

Deux tiers des dirigeants interrogés se sentent en bonne santé physique et psychologique. Néanmoins, un répondant sur deux déclare rencontrer des troubles du sommeil et 20% d'entre eux sont identifiés, selon la méthodologie mise en place par l'étude, comme présentant des risques forts de burn-out. Pour la moitié de cette population à risques, (soit 10% du total des répondants), le risque d'épuisement professionnel est élevé.

Durant le premier confinement, **la part de dirigeants de PME présentant des risques forts de burn-out a augmenté de 14,5 points (34,5 %) et le niveau global d'épuisement est ainsi passé de 2,89 à 3,38 points sur une échelle de 1 à 7.**

L'étude révèle même que 9,2% des répondants sont sujets à un risque de burn-out nécessitant l'aide rapide d'un professionnel de santé. Parmi les facteurs d'amplification du risque, on note le fait d'être employeur ou d'exercer cette responsabilité par « nécessité » plutôt que par choix.

Faire évoluer le droit en vigueur pour prévenir et protéger

Actuellement, les procédures liées à un dépôt de bilan peuvent engager le patrimoine personnel d'un chef d'entreprise pendant un an. **La CPME propose de faire supporter ces dettes par la personne morale et non par la personne physique.** Elle propose de faire entrer le montant total des dettes sociales personnelles de l'indépendant (dues et non payées) durant son activité professionnelle dans la procédure collective en cas de liquidation, ou dans le plan en cas de redressement ou de procédure de sauvegarde. **La CPME échange avec le Gouvernement en ce sens. Cette protection est d'autant plus essentielle et urgente que la crise économique liée à la COVID-19 aggrave la situation des entrepreneurs.**

François Asselin, Président de la CPME prévient : *« Nous ne pourrions pas relancer l'économie sans les femmes et les hommes qui prennent des risques pour créer l'emploi en France : les entrepreneurs. N'ajoutons pas des dégâts humains aux dégâts économiques de la crise. C'est pour cela que la CPME se mobilise pour protéger non seulement l'entreprise, mais aussi la personne du chef d'entreprise ! »*

Les Groupements de Prévention Agréés (GPA) : désamorcer les difficultés rencontrées

Pour accompagner les entreprises en difficulté, la CPME et Régions de France ont créé les Groupements de Prévention Agréés (GPA). Expérimentés en Centre-Val de Loire en 2019, ils ont été étendus depuis janvier 2020 à 5 autres régions. Le GPA (inscrit dans le Code de commerce) détecte les difficultés des entreprises et leur vulnérabilité afin d'éviter l'écueil des enrôlements aux tribunaux de commerce. Les GPA sont dénués d'enjeux commerciaux entre les accompagnants et les bénéficiaires. Un accord a par ailleurs été conclu avec le réseau Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise

(EGEE) pour que le bénévolat s'ouvre à l'encadrement des entreprises. Le GPA peut ainsi compter sur l'expertise et le soutien de 50% d'anciens dirigeants, chefs d'entreprise et cadres, et de 50% d'institutionnels ou de professions libérales pour œuvrer auprès des dirigeants en difficulté. Ces réseaux agissent avec la reconnaissance de l'ensemble des partenaires institutionnels et des « lanceurs d'alerte ».

L'objectif est d'accroître ce réseau dans toute la France pour faire bénéficier les chefs d'entreprise d'un accompagnement terrain en les aidant à lutter contre les difficultés rencontrées. Les GPA sont ainsi en cours de déploiement dans 6 nouvelles régions, grâce à l'action de la CPME. Les résultats du GPA parlent d'eux-mêmes : 79 entreprises reçues, 81% d'entreprises viables, toujours en activité et plus de 547 emplois sauvés en 2019.

Faire changer le regard sur l'échec entrepreneurial

Les chefs d'entreprise ont tous un jour été confrontés à l'échec ou au risque d'échouer. Harmonie Mutuelle contribue à faire changer le regard sur l'échec entrepreneurial aux côtés d'associations telles que *60 000 rebonds*

(soutien des entrepreneurs post liquidation) ou *Les Rebondisseurs Français* (communauté d'échange de 900 entrepreneurs qui agit pour que le rebond soit une nouvelle mesure du succès). Harmonie Mutuelle est également partenaire de l'Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë (APESA) qui offre écoute et soutien psychologique aux chefs d'entreprise confrontés à un risque de suicide. Un numéro vert (0 805 65 50 50) a été mis en place dès le début de la crise sanitaire.

Grâce aux études menées de manière croisée et aux actions déployées en région en faveur des chefs d'entreprises, Harmonie Mutuelle-Groupe VYV, la CPME et l'Observatoire Amarok contribuent à poser les bases de ce que le Professeur Olivier Torrès appelle un *Care Entrepreneurship* qui à ce jour, doit encore prendre une place dans le paysage entrepreneurial français.

Conférences digitales : face à la crise, comment entreprendre sans s'épuiser ?

Une restitution des résultats de l'étude et des solutions à mettre en place pour éviter l'épuisement du dirigeant sera faite à l'occasion de conférences digitales d'une heure.

Chaque conférence sera animée par :

- Stéphanie Pauzat, vice-présidente de la CPME nationale ;
- Charlotte Moysan, psychologue et Ingénieur d'études à l'université de Montpellier - associée à l'Observatoire Amarok ;
- Olivier Torrès, professeur à l'université de Montpellier et MBS et président fondateur de l'Observatoire Amarok.

Pour y assister :

Mardi 8 décembre 2020 (de 11h30 à 12h30)

https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN_igJ4AeC7R7O7p6wMQkzT7Q

Samedi 12 décembre 2020 (de 11h à 12h)

https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN_w79NgUq7Tva6qgcAUvil-Q

Jeudi 17 décembre 2020 (de 18h à 19h)

https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN_Ah3Wctt7R62aJU9sCMXMkw

La synthèse de l'étude est disponible [ICI](#).

L'étude dans son intégralité est également disponible sur demande.

A PROPOS DE LA CPME

Fers de lance de l'économie et de l'emploi, 99,9% des entreprises françaises sont des TPE-PME*. La Confédération des PME défend leurs intérêts.

Organisation patronale à la tête d'un réseau de 117 unions territoriales dans tous les départements et régions y compris l'outre-mer, de 200 fédérations et syndicats de métiers, la CPME regroupe 150 000 entreprises qui emploient 3 millions de salariés. Elle compte aussi dans ses rangs 20 000 chefs d'entreprise qui défendent les PME à travers 400 mandats (URSSAF, Pôle Emploi, France Compétences, etc.)

Industrie, commerce, services, artisanat, économie sociale et solidaire, la Confédération des PME porte la voix des TPE-PME tous secteurs confondus, auprès des pouvoirs publics à l'échelle locale, nationale et européenne.

Parce qu'une PME n'est pas une grande entreprise en modèle réduit, l'organisation porte haut et fort les valeurs de ces entreprises à taille humaine :

- **Engagement** de l'entrepreneur qui prend un risque considérable en investissant son propre patrimoine
- **Proximité** de PME ancrées dans leur territoire
- **Solidarité** d'entreprises où dirigeants et salariés sont en contact direct
- **Dynamisme** d'entreprises de terrain, réactives et tournées vers l'avenir
- **Responsabilité** d'entrepreneurs qui créent de l'emploi et du lien social.

* Source INSEE

A PROPOS D'AMAROK

Association créée en 2009 par Olivier TORRÈS, Professeur à l'Université de Montpellier et MBS, spécialiste des petites et moyennes entreprises (PME).

Cet Observatoire fédère une quinzaine de chercheurs qui étudient les liens entre la santé d'une PME et la santé physique et mentale de son dirigeants de PME.

L'Observatoire AMAROK met en place des cellules d'écoute psychologique pour prévenir le risque d'épuisement professionnel (burnout). De nombreuses organisations (FFB, Ordre des Expert-Comptable, CCI, CMA, Chambre d'agriculture, Services de Santé au travail...) ont déjà mise en place ce type de dispositif. Fort de son ancrage universitaire, l'Observatoire Amarok réalise de nombreux séminaires et conférences partout en France sur le thème de la santé des dirigeants.

Amarok est aujourd'hui implanté au Japon, en Suisse et aux Pays-Bas. AMAROK est membre du PORTAIL du REBOND (SOS Entrepreneur, Apesa France, Re-Créer, Second Soufle, 60 000 Rebonds, Amarok), Lauréat 2020-2021 du grand prix européen de la promotion d'entreprise (*European Enterprise Promotion Award*) décerné par la commission européenne.

A PROPOS D'HARMONIE MUTUELLE

Pour répondre aux nouveaux enjeux de protection sociale, Harmonie Mutuelle affirme que seul le pouvoir du collectif peut apporter des réponses efficaces notamment pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Harmonie Mutuelle, membre fondateur du Groupe VYV, propose et invente des solutions de solidarité qui donnent à chacun les moyens d'être acteur de sa santé et de la société. Une société qu'Harmonie Mutuelle veut plus inclusive, plus équitable et plus solidaire.

Acteur majeur du mutualisme en France, Harmonie Mutuelle s'engage aux côtés des entreprises et des entrepreneurs qui veulent agir dans l'intérêt collectif et les accompagne dans la protection et le développement de leur capital humain. Nos offres assurantielles (en santé, prévoyance, épargne-retraite...) sont amplifiées par la création de lien social et la mise en relation avec des pairs, des experts et des partenaires.

Acteur du temps-long et des transformations sociales et écologiques, Harmonie Mutuelle protège près de 4,8 millions de personnes et s'attache à gérer un système de redistribution financière (sous forme de prestations santé et de placements alimentant l'économie réelle notamment) et à réaliser des investissements (fonds d'amorçage, fonds capital développement) pour mettre en place des solutions digitales et technologiques santé.

L'engagement de nos 2 000 représentants élus, l'implication de nos 4 880 salariés, la pertinence de notre modèle et la puissance du Groupe VYV sont autant de forces sur lesquelles nous nous appuyons au quotidien au cœur des territoires et des réseaux locaux, aux côtés des professionnels de santé et des partenaires économiques et sociaux.

Harmonie Mutuelle, *Avançons collectif*

A PROPOS DU GROUPE VYV

Le Groupe VYV, entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses 4 métiers (Mutuelle et assurance, Services et assistance, Soins et accompagnement, Habitat et logement social), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Pour aller plus loin dans l'accompagnement, le Groupe Arcade-VYV, nouveau pilier du Groupe VYV, propose un dispositif inédit visant à promouvoir le logement comme un vrai déterminant de santé. Le Groupe Arcade-VYV est le 4^e bailleur social de France, par la taille de son parc HLM qui représente 170 000 logements, 5 500 logements construits par an et 681 établissements adaptés aux publics spécifiques.

Créé en 2017, le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun. L'ensemble des composantes du groupe protège 11 millions de personnes au sein de son écosystème et propose des solutions adaptées à plus de 88 000 employeurs publics et privés.

Le chiffre d'affaires du groupe, intégrant une évaluation du chiffre d'affaires des entités de l'UGM VYV Coopération, est d'environ 10 milliards d'euros ; sur le seul périmètre combiné du Groupe VYV, le chiffre d'affaires est de 8,7 milliards d'euros. Acteur engagé, avec 10 000 élus dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable.

A propos de VYV³, l'offre de soins et de services

Au sein du Groupe VYV, l'offre de soins et accompagnement (VYV³) a pour ambition de développer une offre de soins de qualité, socialement performante et innovante, au plus près des territoires. Elle rassemble différents métiers autour de plusieurs pôles : les soins, les produits et services, l'accompagnement. Avec 1 400 établissements de soins et de services en

France, VYV3 compte 30 000 collaborateurs et 1 700 élus. Son chiffre d'affaires est de 1,8 milliard d'euros (1,7 milliard d'euros en périmètre combiné Groupe VYV).

Contact presse :

Journalistes presse écrite et online

Julie Dinet Clément, jdinet@hopscotch.fr, +33 1 41 34 22 14

Journalistes TV-Radio

Elisabeth Pelabon, epalabon@hopscotch.fr, + 33 1 41 34 22 56